

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
M. Raimbourg

à l'amendement n° 45 de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« pendant la durée de l'état d'urgence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.